

Rapport Budgets Primitifs 2022

1 DOCUMENT - Publié le 21 mars 2022

Budget primitif 2022

Note du Vice-Président

Préambule : cette note commente le diagramme présenté en séance. Dans cette version les reports 2021 sont intégrés. En revanche, les affectations des résultats 2021 n'y sont pas car elles seront prononcées après le vote des comptes administratifs.

Synthèse

Le budget primitif 2022 s'inscrit dans la prospective 2021/2026 avec des enjeux que sont :

La réalisation du PFI de 96 millions tant par la juste utilisation de la capacité à investir que par l'incasement des subventions et la limitation du recours à l'emprunt.

Le contrôle de l'épargne brute avec des contraintes liées à la faible évolution des recettes et une nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En investissement, les réalisations de l'année 2022 traitent de l'aménagement de pistes cyclables, de transition énergétique, du programme d'aide pour l'amélioration de l'habitat, de la poursuite du programme d'installation de colonnes semi-enterrées ou de l'aménagement de l'aire de jeux du village pour un total proposé de 21 millions d'euros de mesures nouvelles. Le remboursement de la dette représente 2,2 millions d'euros.

Les principales caractéristiques des recettes de fonctionnement 2022 sont la mise en œuvre de la taxe OSMAPL, le constat de la moins-value de CAGE (-450 000 euros) sur l'activité 2020 des entreprises (attendue mais moins importante que prévue), un coefficient de revalorisation des bases de 3,6% posé par les observations de l'inflation en 2021 une progression attendue de l'enveloppe de TVA de +5%, et enfin la recherche d'un nouveau de recettes pour Aquatic dans sa nouvelle configuration avec l'accès gratuit à la plage.

Face à des recettes qui évoluent globalement peu, voire diminuent, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est plus que jamais nécessaire. Alors que le budget 2022 intègre les différents roulements 2021 destinés à renforcer les équipes, une demande d'arbitrage de 400 000 euros sur les charges à caractère général a été sollicitée, auprès des services qui s'y sont conformés.

Programme Pluriannuel d'Investissements : PFI

Budget Primitif 2022 - Note du Vice-Président

03/03/2022

page 1/19



RAPPORT_BUDGET_PRIMITIF_2022.PDF

 TÉLÉCHARGER | (PDF, 558,7 KO)

Déclarations Fonction Publique

Les 10 plus hautes rémunération



s publient chaque année, sur leur site internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées de s agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.

Déclaration de nominations équilibrées des emplois fonctionnels



En application de l'article L.123-5 du code général de la fonction publique, les régions, les départements, les communes ainsi que les EPCI de + 40 000 habitants publient chaque année, sur leur site internet, la déclaration des nominations dans les emplois fonctionnels de direction, d'expert de haut niveau et de directeur de projet réalisées au cours de l'année précédentes.

Index mesurant les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes



En application des articles L. 132-9-3 et suivants du code général de la fonction publique, les régions, les départements, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 40 000 habitants et gérant au moins cinquante agents permanents, doivent **publier annuellement leur résultat en termes d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, sous la forme d'un index de l'égalité professionnelle ainsi que les actions mises en œuvre pour supprimer, le cas échéant, les écarts constatés.**



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.